

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

L'IQPF et FP Canada publient les Normes d'hypothèses de projection 2021

Montréal et Toronto, 28 avril 2021 – L'Institut québécois de planification financière (IQPF) et FP Canada ont publié les [Normes d'hypothèses de projection 2021](#) et leur [Addenda](#), destinés aux planificateurs financiers du pays.

Les Normes, qui entreront en vigueur dès le 30 avril 2021, ont pour but d'aider les planificateurs financiers à élaborer des projections financières à long terme (10 ans et plus) libres de biais ou préjugés potentiels.

« Grâce aux Normes d'hypothèses de projection, les planificateurs financiers peuvent offrir des conseils avisés et s'assurer que leurs clients auront un plan financier à long terme basé sur des hypothèses objectives », affirme Martin Dupras, A.S.A., Pl. Fin., M. Fisc., ASC, président du Comité des Normes d'hypothèses de projection, qui développe et met à jour les Normes chaque année. Le comité est constitué de planificateurs financiers (qui détiennent soit le titre de Pl. Fin. au Québec ou la certification CFP dans le reste du Canada) qui sont aussi actuaires ou détenteurs du titre CFA.

Les planificateurs financiers doivent toujours faire preuve de jugement lorsqu'ils utilisent les Normes d'hypothèses de projection pour réaliser des projections financières à long terme. Ils doivent aussi documenter leurs hypothèses et communiquer clairement avec leurs clients. Dans des périodes de volatilité des marchés, il est important de souligner que les Normes sont élaborées pour réaliser des projections à long terme. Les planificateurs financiers peuvent aider leurs clients à comprendre comment l'actualité à plus court terme affecte leur situation particulière.

Pour l'année 2021, les Normes d'hypothèses de projection sont :

Inflation	2,00 %
Rendement¹	
Court terme :	2,30 %
Revenu fixe :	2,70 %
Actions canadiennes :	6,20 %
Actions étrangères (pays développés) :	6,60 %
Actions des pays émergents :	7,80 %
Taux d'emprunt	4,30 %
Croissance du MGAP ou MGA ou salaire	3,00 %

Dans un souci de transparence et de reproductibilité, les Normes d'hypothèses de projection sont établies à partir de sources externes variées et crédibles telles que les analyses actuarielles du Régime de rentes du Québec et du Régime de pensions du Canada ainsi qu'une composante historique basée sur le S&P / TSX (actions canadiennes), l'indice composé S&P 500 (actions américaines), le MSCI EAEO (Europe, Australie, Extrême-Orient) et l'indice des marchés émergents MSCI. De plus, l'IQPF et FP Canada sondent annuellement des entreprises du secteur financier ainsi que des planificateurs financiers détenteurs du titre CFA pour développer les Normes.

Pour l'année 2021, les données historiques sur 50 ans pour le court terme et les revenus fixes ont été exclues du calcul, entraînant des hypothèses plus faibles pour ces classes d'actif. Puisque ces variables historiques peuvent s'écarter considérablement des prévisions, le Comité des Normes d'hypothèses de projection a déterminé qu'elles ne devraient pas être utilisées dans le contexte actuel.

¹ Il s'agit de taux nominaux.

« Avec la pandémie de la COVID-19 et l'incertitude économique qui se poursuivent, certains clients sont inquiets. Les Normes d'hypothèses de projection sont un outil précieux pour les planificateurs financiers, qui peuvent les utiliser pour aider leurs clients à garder le cap sur leurs objectifs à long terme », dit Lesley Poole, CFP, présidente du Groupe de travail sur les normes du Conseil des normes de FP Canada. Il s'agit d'un groupe de travail indépendant composé de planificateurs financiers et d'au moins un membre du public. Le Groupe de travail sur les normes encadre le Comité des Normes d'hypothèses de projection, qui développe et met à jour les Normes.

Les Normes d'hypothèses de projection sont accompagnées d'un Addenda. Ce document supplémentaire fournit les sources de données sur lesquelles les Normes d'hypothèses de projection sont basées, ainsi que les calculs pour les normes d'inflation et de taux de rendement. L'Addenda permet aux planificateurs financiers de bien comprendre les calculs et de les reproduire selon leurs propres besoins.

À propos de l'IQPF

Depuis plus de 30 ans, l'IQPF s'est révélé un pilier en matière de planification financière au Québec. Il a su s'imposer sur la scène nord-américaine en se dotant des plus hauts standards. L'IQPF a fait du planificateur financier l'expert recherché par tout consommateur soucieux de préserver et d'accroître son patrimoine.

La mission de l'IQPF est d'assurer la protection du public en matière de finances personnelles, par la formation des planificateurs financiers et l'établissement des normes de pratique professionnelle. L'IQPF compte près de 5 000 affiliés. Pour plus d'information, visitez iqpf.org.

À propos du Conseil des normes de FP Canada

Le Conseil des normes de FP Canada relève de FP Canada. Il élabore et applique les normes professionnelles de planification financière et fixe les exigences de certification pour les planificateurs financiers professionnels. De plus, il élabore et fait passer les examens de certification. Le Conseil des normes de FP Canada s'assure des compétences et du professionnalisme des certifiants de FP Canada – les CFP professionnels et les QAFP professionnels – en les soumettant à des exigences rigoureuses de formation, d'évaluation, d'expérience et de déontologie. Pour plus d'information, visitez FPCanada.ca.

Source :

Hélène Berger,
Vice-présidente
Institut québécois de planification financière
514 767-4040 ou 1 800 640-4050, poste 247
hberger@iqpf.org

Liette Pitre,
Responsable des communications
Institut québécois de planification financière
514 767-4040 ou 1 800 640-4050, poste 235
lpitre@iqpf.org